

LA TRANSITION LYCÉE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACTIONS CRITIQUES

Pour élever le niveau de compétences de sa population active, pour lutter contre l'échec et la fréquence des réorientations en début de parcours dans le supérieur, ainsi que contre les inégalités sociales d'accès aux diplômes, la France doit prêter une attention particulière à la transition qui intervient au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. Face aux difficultés que rencontrent de nombreux étudiants pour s'orienter vers une formation dans laquelle ils ont de réelles chances de réussir, il importe de renforcer la continuité des enseignements de part et d'autre de cette frontière.

Pour y parvenir, deux options peuvent être envisagées :

- *la création, dans le cadre actuel, de plusieurs filières intégrées à cheval entre le lycée et le supérieur, visant notamment à favoriser la réussite des bacheliers professionnels ;*
- *la mise en place d'enseignements modulaires aussi bien avant qu'après le baccalauréat, permettant aux élèves et aux étudiants de construire à la carte leur parcours de formation, en fonction de leurs aspirations et des compétences qu'ils acquièrent et certifient au fil des modules suivis.*

AMÉLIORER LA RÉUSSITE DANS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES : UN ENJEU FONDAMENTAL POUR LA DÉCENNIE À VENIR

Les travaux conduits par France Stratégie sur les questions de travail, d'emploi, de compétitivité et de numérique ont tous mis en évidence un déficit français en matière de compétences. Ce handicap est manifeste au vu des enquêtes internationales : résultats moyens au test PISA qui mesure les acquis des élèves du secondaire, résultats médiocres au test PIAAC qui mesure les compétences des adultes. L'accès à l'enseignement supérieur et la capacité à y obtenir des diplômes sont en outre marqués par de profondes inégalités.

Au-delà des efforts à accomplir en matière d'enseignement scolaire pour les plus jeunes et de formation pour les adultes déjà entrés sur le marché du travail, **notre pays doit impérativement améliorer la capacité des élèves à poursuivre des études supérieures**^[1]. En effet, si les taux d'échec dans le supérieur sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE (32 % en 2011), ils demeurent toutefois à des niveaux élevés : 20 % des étudiants ayant commencé des études supérieures en sortent sans avoir obtenu de diplôme, soit 75 000 jeunes par an^[2]. De plus, la proportion de diplômés y progresse peu depuis dix ans. Or les conditions d'insertion sur le marché du travail sont directement liées au niveau de formation atteint par les jeunes, avec une situation plus favorable pour les diplômés du supérieur mais variable selon le diplôme et la spécialité.

Les difficultés se manifestent dès l'entrée dans le supérieur et elles se concentrent à l'université, où à peine plus de quatre étudiants sur dix (40 %) poursuivent, après une première année d'études en licence, dans la deuxième année de la même formation. Le coût collectif de ces accidents de parcours peut être estimé à plus de 500 millions d'euros^[3] par an, soit le budget de fonctionnement de deux universités de taille moyenne. Alors que dans d'autres pays, notamment au nord de l'Europe, on valorise davantage les parcours variés, même s'ils retardent l'obtention des diplômes^[4], on a tendance, en France, à valoriser avant tout les parcours linéaires et rapides, faisant apparaître les réorientations comme des échecs.

JANVIER 2017

1. Voir les chapitres 2, 8, 10 et 11, in France Stratégie (2016), 2017-2027 : Enjeux pour une décennie, La Documentation française, octobre.

2. MENESR-SIES (2016), L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, juin.

3. Sur la base d'un coût d'une année d'études dans le supérieur, hors recherche, soit près de 7 000 euros par étudiant.

4. OCDE (2014), « À quel âge les étudiants obtiennent-ils leur premier diplôme universitaire ? », Indicateurs de l'éducation à la loupe, n° 23, mai.

Cela plaide pour repenser la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur. Le défi est d'autant plus important que les dix prochaines années vont être marquées par une augmentation mécanique des effectifs du supérieur, avec l'afflux des générations nombreuses nées au début des années 2000^[5].

DES LYCÉENS MAL PRÉPARÉS ?

Les bacheliers qui poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur sont-ils pourvus des compétences nécessaires pour y réussir et y acquérir un diplôme ? Trois évolutions conduisent à en douter :

- dans un contexte de relative stabilité de la démographie scolaire dans le secondaire, la croissance passée du nombre de bacheliers s'explique par la hausse du taux de réussite à l'examen dans les trois filières du baccalauréat ;
- la proportion des étudiants abandonnant leur formation après une ou deux années d'études est forte^[6]. Les difficultés se concentrent à l'université : seul un bachelier sur quatre s'inscrivant en licence réussit son diplôme en trois ans, et un sur cinq en quatre ans ;
- ces difficultés concernent les bacheliers de toutes les filières, mais elles sont particulièrement importantes chez ceux qui, titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel, s'engagent dans une poursuite d'études. Par exemple, alors que 34 % des bacheliers généraux qui s'inscrivent à l'université obtiennent leur diplôme de licence en trois ans, ceux issus de baccalauréats technologiques ou professionnels n'y parviennent que très rarement (respectivement 7 % et 2 %)^[7]. Or le poids de la filière professionnelle dans les effectifs de bacheliers a doublé en vingt ans (de 14 % en 1995 à 29 % en 2015) et le taux de poursuite dans le supérieur des étudiants issus de cette filière a également doublé (de 16 % en 1995 à 34 % en 2014)^[8].

PLUSIEURS CAUSES QUI SE CUMULENT

Les défaillances de l'orientation et de la sélection. Les taux d'échec et de réorientation suggèrent qu'un grand nombre d'étudiants n'ont pas été bien informés ou n'ont peut-être pas pris le chemin le plus approprié. Par ailleurs, la sélection conduit dans certains cas à exclure les bacheliers de parcours qui leur conviendraient davantage. Par exemple, dans les filières d'enseignement supérieur court, la sélection telle qu'elle a été pratiquée jusqu'en 2013 a privilégié les bacheliers généraux au détriment des bacheliers professionnels.

Une préparation inadaptée du côté du lycée. Les programmes d'enseignement secondaire sont indexés uniquement sur les épreuves terminales du baccalauréat. Compte tenu des indicateurs utilisés pour évaluer leur performance (taux de réussite à l'examen, « valeur ajoutée » par rapport au taux de réussite attendu en fonction de la sociologie de l'établissement), les lycées se concentrent sur la préparation des élèves à cet examen, et non pas sur l'anticipation de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Une rupture dans les méthodes pédagogiques. Quitter le cadre du lycée (avec ses disciplines et ses enseignants uniquement dédiés au second degré, attachés à un groupe-classe pour une année entière) pour celui du supérieur (avec notamment amphithéâtres, cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, MOOCs, disciplines nouvelles, enseignants-chercheurs dont la mission pédagogique n'est pas très valorisée...) entraîne un risque de décrochage pour les étudiants les moins autonomes dans leur travail et pour ceux dont les bases méthodologiques sont les moins assurées.

Une transition sans gouvernance. Le passage du lycée au supérieur, bien que périlleux pour les étudiants, n'est, pour autant, pris en charge en tant que tel par aucun acteur institutionnel : trop souvent, l'amont et l'aval se renvoient la responsabilité de l'échec, sans que soit construite à ce jour de solution structurelle pour assurer l'engagement de l'un et de l'autre^[9].

Ces difficultés traduisent aussi le caractère très hiérarchisé de notre système éducatif. Dès le début du lycée, l'enseignement est segmenté en plusieurs filières, entre lesquelles les mobilités sont limitées. Cette hiérarchisation se retrouve ensuite dans l'enseignement supérieur – notamment entre les filières sélectives et non sélectives – et elle continue de limiter les passerelles permettant aux étudiants de se réorienter d'un parcours à l'autre. La sélection étant réservée à certaines filières, les difficultés se concentrent davantage dans les filières non sélectives des universités, qui ont pour obligation d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent (**voir le graphique des inscriptions des bacheliers dans l'enseignement supérieur**).

RÉPARER CE QUI MARCHE MAL ? OU TRANSFORMER LE SYSTÈME ?

Pour rendre la transition lycée-enseignement supérieur plus fluide et pour limiter les risques de décrochage dans les premières années des études supérieures ainsi que la fréquence des réorientations, il convient de chercher les moyens de combattre chacune de ces causes.

Quelle que soit l'option choisie pour organiser la transition secondaire-supérieur, il est tout d'abord indispensable de repenser l'information et l'aide à la décision des étudiants et des familles. L'absence ou l'inadéquation de l'information est en effet un facteur important d'échec et d'inégalité sociale entre les initiés et les autres. Pour y remédier, une priorité immédiate est de **construire, en s'appuyant notamment sur les dispositifs APB et l'offre de l'Onisep, une plateforme^[10] qui apporte aux utilisateurs des informations transparentes et exhaustives sur les formations et les parcours, les prérequis pour chaque formation, les procédures d'affectation, les chances de réussite selon les filières d'origine et les perspectives d'insertion professionnelle associées aux différents diplômes^[11].**

Au-delà, en raisonnant à un horizon de dix années, il est possible de dessiner deux stratégies de transformation de l'architecture du système éducatif pour une meilleure articulation du lycée et du supérieur.

5. L'effet démographique est estimé à plus de 335 000 étudiants, auxquels s'ajouteraient 460 000 étudiants si l'objectif de la StrANES d'atteindre un taux de 60 % de diplômés du supérieur dans une génération est réalisé, soit au total près de 800 000 étudiants de plus en 2027. Fauvet L. (2016), « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », note d'information Enseignement supérieur et recherche, n° 16-01, MENESR-SIES, février.

6. À l'université, 32 % des bacheliers généraux, 70 % des bacheliers technologiques et jusqu'à 84 % des bacheliers professionnels abandonnent leur cursus initial de licence au bout de un ou deux ans. Certains d'entre eux se réorientent vers des filières non universitaires. Voir Kabla-Langlois I. (2016), « Les jeunes et l'enseignement supérieur : s'orienter, réussir, s'insérer », Insee Références.

7. MENESR-DGE-SIP/DGRI-SIES, champs France entière. Les résultats sont ceux de la cohorte entrée à l'université à la rentrée 2011.

8. Hors apprentissage pour les données de 1995.

9. En 2016, les académies d'Amiens, Dijon, Nancy-Metz, Nantes et Toulouse ont cependant expérimenté un nouveau système de « commission d'orientation post-secondaire », visant à apporter un éclairage aux lycéens dont les choix d'orientation présentent des difficultés.

10. Cet outil pourrait être financé dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA 3).

11. Voir Assemblée nationale, *Rapport de la mission d'information sur les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur*, présenté par Emeric Bréhier, député, à la Commission des affaires culturelles et de l'éducation le 8 juillet 2015 (n° 2951).

CRÉER DES PARCOURS INTÉGRÉS SECONDAIRE-SUPÉRIEUR

OPTION 1

Aujourd'hui, une forme d'intégration lycée-supérieur existe seulement pour les jeunes qui vont en classes préparatoires aux grandes écoles ou qui poursuivent leurs études en formation professionnelle courte (sections de technicien supérieur - STS et instituts universitaires de technologie - IUT), puisque le cadre d'enseignement et les méthodes y sont assez similaires à ceux du lycée. Mais la rupture est plus forte pour les élèves les plus fragiles ou les moins informés, qui se retrouvent souvent à l'université, même si la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur a introduit le principe de continuité pédagogique entre le scolaire et le supérieur.

Cette option, tout en s'inscrivant dans l'architecture actuelle du système, très hiérarchisé, propose de construire ou de développer des parcours de formation intégrés, à cheval sur les deux cycles.

Parallèlement aux filières sélectives longues et aux formations du secteur privé, l'intégration de ces parcours pourrait emprunter deux modalités :

- **développer des formations professionnelles de niveau Bac + 2 et Bac + 3.** D'une part, les dispositions réglementaires actuelles (garanties d'accès prioritaires)^[12] visant à favoriser l'accès des bacheliers issus des filières professionnelle et technologique à ces formations seraient renforcées^[13]. Il s'agit notamment des STS et des IUT, où les taux de réussite sont meilleurs qu'à l'université et où respectivement 18 % et 65 % des étudiants ont un baccalauréat général, alors que ces formations ont été initialement conçues pour les élèves issus des filières technologique et professionnelle. D'autre part, des licences professionnelles de trois années de formation seraient créées au sein des universités^[14], voire dans certains lycées qui accueillent déjà des formations du supérieur à destination de tous les bacheliers, y compris les bacheliers généraux souhaitant s'engager dans ces parcours d'études supérieures courtes ;
- **pour tous les étudiants qui souhaitent poursuivre dans les formations générales non sélectives de niveau licence, instaurer des tests de positionnement, intervenant assez tôt au cours de l'année de terminale,** qui auraient pour objectif d'apporter des réponses personnalisées aux situations des futurs étudiants : mise à niveau avant le début du cursus, accompagnement renforcé tout au long de l'année, réorientation vers d'autres filières plus adaptées aux souhaits et aux capacités de l'étudiant, obligation de passer par une année de préparation aux études supérieures (avec octroi d'un an de bourse supplémentaire).

Le risque associé à cette option réside dans le caractère limité du changement introduit, en raison du maintien de la logique des filières hiérarchisées.

12. Voir article L 612-3 du code de l'éducation qui prévoit que le recteur d'académie fixe, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes.

13. Aujourd'hui, seuls les bacheliers technologiques et professionnels ayant obtenu une mention « bien » et « très bien » dont le champ professionnel correspond à celui de la section de techniciens supérieurs demandée peuvent y accéder de droit. Voir article D 612-31 du code de l'éducation. La création de 10 000 places supplémentaires en STS vise également à faciliter cet accès.

14. Aujourd'hui, les licences professionnelles ne comportent qu'une seule année de spécialisation après le BTS ou le DUT.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CONSTRUIRE LEUR PARCOURS À LA CARTE

OPTION 2

La seconde option consisterait à rompre avec la logique des filières segmentées en sections, qui domine le système actuel, pour permettre aux élèves et aux étudiants de construire leur propre parcours à partir d'une pluralité de modules de formation, au terme desquels les compétences acquises par l'étudiant seraient clairement identifiées. La validation des modules permettrait la reconnaissance de ces blocs de compétences acquises, même en cas d'échec au diplôme, la capitalisation de ces acquis en cas de réorientation, ainsi que des allers et retours en formation tout au long de la vie.

Elle impliquerait une réforme profonde tant du lycée que du premier cycle du supérieur, ainsi qu'un accompagnement des jeunes qui ne peuvent être laissés seuls face à la construction de leur parcours de formation.

Au niveau du lycée, les parcours seraient constitués de modules de formation indispensables à une formation générale commune à l'ensemble de la filière choisie et assortis, mais de manière progressive, de matières de spécialisation. Plus précisément :

- **dans les filières générale et technologique, l'organisation des enseignements en parcours de formation modulaires, leur validation en contrôle continu et la non compensation (totale ou partielle) des résultats entre modules** assureraient une acquisition effective des connaissances et des compétences nécessaires à la poursuite des études dans le supérieur. Cette évolution passerait aussi par une spécialisation progressive au cours de la scolarité au lycée, susceptible de faciliter l'orientation ;
- **l'organisation du lycée professionnel devrait également tenir compte du nombre limité de bacheliers pro poursuivant dans le supérieur^[15], en proposant des parcours de formations modulaires selon le projet de l'élève :** davantage de formations générales et un accompagnement personnalisé pour ceux qui comptent poursuivre leurs études et plus de modules professionnels et de périodes de stage en entreprise pour ceux qui souhaitent s'insérer sur le marché du travail à l'issue du secondaire ;

15. En 2015, plus de 50 000 bacheliers sortant du lycée professionnel poursuivent des études supérieures chaque année.

Auteurs :

Daniel Agacinski
et Mohamed Harfi

16. L'Arrêté du 22 janvier 2014 établissant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence fixe à 45 le nombre de mentions en première année de licence.

17. La loi du 22 juillet 2013 fait de la spécialisation progressive l'une des finalités du premier cycle de l'enseignement supérieur (art. L. 612-2 du code de l'éducation).

18. En 2015-2016, on dénombrait 2 550 000 étudiants dans le supérieur, dont 450 000 dans le secteur privé (soit 17,6 %). Entre 2000 et 2015, les effectifs dans le privé ont augmenté de 62 % (soit + 172 000) alors que les effectifs dans le public n'ont augmenté que de 12 % (soit + 225 000).

19. Voir *La place des agrégés dans l'enseignement universitaire*, rapport de l'IGAENR 2016-053, juillet 2016.

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglard,
commissaire général adjoint

Secrétaire de rédaction :
Valérie Senné

Impression : France Stratégie

Dépôt légal : janvier 2017
N° ISSN 1760-5733

Contact presse :
Jean-Michel Roullé,
directeur du service
Édition-Communication-
Événements,
01 42 75 61 37,
jean-michel.roulle@
strategie.gouv.fr

Joris Aubrespin,
chargé des relations presse
01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18
joris.aubrespin@
strategie.gouv.fr

France Stratégie
18, rue de Martignac
75700 Paris SP 07
01 42 75 60 00

En vue d'éclairer les choix collectifs par des travaux d'étude et de prospective, France Stratégie a engagé le projet « 2017/2027 » visant à analyser les enjeux de la prochaine décennie, à examiner les grands choix qui s'imposent au pays, et les orientations qui s'offrent à lui. Des documents thématiques produits à cette fin par les experts de France Stratégie sont publiés depuis mars 2016 sur un site web spécifique, qui accueille aussi des contributions d'experts et d'acteurs de la société civile. Aucun des documents publiés dans le cadre de ce projet n'a vocation à refléter la position du gouvernement.

- la grande souplesse des parcours et la multiplication des passerelles entre filières devraient se traduire par le développement important de lycées polyvalents (comprenant les filières générale, technologique et professionnelle). À terme, **la notion de filière pourrait même laisser la place à celle de parcours de formation, sans distinction entre baccalauréats.**

Dans un schéma de ce type, le baccalauréat pourrait évoluer vers un diplôme validé en contrôle continu, avec la possibilité de maintenir ou non des épreuves finales sur un nombre très limité de matières. D'un examen de passage entre le lycée et le supérieur, son rôle serait transformé en celui d'une certification intermédiaire. Mais le baccalauréat ne disparaîtrait pas : compte tenu de l'importance du diplôme dans l'insertion et le parcours professionnel des jeunes, maintenir cette certification est indispensable pour ceux qui quittent le système éducatif juste après le lycée.

Au niveau du supérieur, cette option se traduirait par trois évolutions principales :

- **les formations seraient structurées en modules**, en réduisant plus encore que dernièrement^[16] le nombre de spécialités en début de parcours. En effet, pour les lycéens, le passage du système scolaire, où filières et séries sont en nombre restreint, à un premier cycle du supérieur extrêmement varié et hiérarchisé demeure difficile. **Les formations au niveau de la licence seraient ainsi organisées en un nombre limité de grands champs de spécialités disciplinaires.** À l'image de la première année commune aux études de santé (PACES), une année commune pourrait être envisagée pour chacun des grands champs de disciplines, par exemple : Sciences (+ Staps), Lettres et langues, Sciences humaines et sociales ;
- **la première année du cursus licence dans chacun des quatre grands champs pluridisciplinaires deviendrait une année de préparation aux études supérieures. Elle devrait être modulaire et serait validée principalement en contrôle continu.** Les étudiants seraient informés des modules qu'il faut valider pour poursuivre telle ou telle formation ou spécialité et choisiraient sur cette base leurs matières principales et secondaires. Les résultats obtenus au cours de cette année préparatoire permettraient ainsi d'orienter les étudiants selon leurs vœux et leurs aptitudes, ce qui favoriserait une spécialisation progressive^[17]. Celle-ci faciliterait la diversification des parcours individuels et la mise en place de davantage de passerelles entre filières générales à l'université d'une part, et entre ces dernières et les filières professionnelles (IUT, BTS, licence professionnelle, etc.) d'autre part ;
- pour assurer la cohérence de ces évolutions dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, **il serait envisageable d'élargir, à terme, cette approche aux autres formations du supérieur du secteur public**, y compris les filières aujourd'hui sélectives (telles que les classes préparatoires aux grandes écoles, les grandes écoles avec cycle préparatoire intégré). **On pourrait enfin explorer les moyens d'associer le secteur privé**, qui connaît depuis plusieurs années une forte croissance de ses effectifs^[18], à l'objectif d'amélioration de la transition entre le lycée et le premier cycle.

L'articulation entre le secondaire et le supérieur pourrait être facilitée en conditionnant l'accès à telle ou telle formation à l'acquisition de certains modules (des majeures), qui pourront avoir été dispensés soit dans le secondaire, soit au cours de la première année du supérieur.

Dans tous les cas, l'État devrait veiller à la lisibilité des parcours pour les futurs recruteurs sur le marché du travail, avec une identification claire des compétences acquises par les étudiants. Il faudrait toutefois éviter que cette lisibilité se traduise par la réinstauration de parcours figés, produisant un nouveau système « tubulaire ».

En outre, la création d'un corps enseignant commun au lycée et aux établissements d'enseignement supérieur serait essentielle pour assurer la continuité. En 2015, on comptait 7 225 professeurs agrégés et 5 695 professeurs certifiés, soit respectivement 11,6 % et 9,2 % du total des enseignants titulaires du supérieur (hors santé). Ils sont gérés uniquement comme un corps du second degré^[19]. L'existence d'un tel corps d'enseignants susceptibles d'intervenir dans l'un et l'autre cycle permettrait également de compenser une partie des coûts engendrés par la mise en place des enseignements modulaires, en regroupant dans les mêmes modules des étudiants engagés dans différents parcours.

Le risque associé à cette option réside en ce que les modalités d'enseignement des premières années du supérieur deviennent trop proches de celles du lycée et leurs contenus trop généralistes, alors que de nombreux étudiants souhaitent aborder dès le début de leurs études des savoirs plus pointus.

RETROUVEZ EN LIGNE
L'INTÉGRALITÉ
DU PROJET 2017/2027



www.francestrategie1727.fr
#FS1727

RETROUVEZ LES DERNIÈRES
ACTUALITÉS DE
FRANCE STRATÉGIE

francestrategie

@Strategie_Gouv

www.strategie.gouv.fr